Règlement

ORGANISATION

Les courses du Trail Blanc du Haut-Giffre sont organisées par Samoëns Trail Evenements (Association loi 1901) avec l'appui de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre.

CONDITIONS D'ACCÈS

Les courses sont accessibles aux hommes et aux femmes à partir de la catégorie Cadets.

Pour participer, il est indispensable :

- D'avoir pris connaissance du descriptif de la course choisie et des difficultés techniques et physiques qu'elle présente, pour apprécier l'adéquation entre ce parcours et ses propres capacités, au jour de l'épreuve.

- D'être pleinement conscient de la spécificité « hivernale » de l'épreuve et d'être parfaitement entraîné pour cela ;

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE NORDIQUE

En s'inscrivant, les participants s'engagent à **respecter l'environnement et les espaces naturels traversés**.

- Il est strictement interdit **d'abandonner ses déchets** sur le parcours. Des poubelles sont à disposition au départ et à l'arrivée.
- Il est impératif de **suivre l'itinéraire tel qu'il est balisé, sans couper**, pour éviter l'érosion dommageable du site, ou encore un dérangement de la faune.

La montagne est votre terrain de jeu et notre cadre de vie. La préservation de cet espace fait partie de l'esprit de notre sport, et plus encore de celui du Trail Blanc du Haut-Giffre. Respectez-le !

En outre, les participants s'engagent à respecter le domaine nordique, en n'empruntant en aucun cas les pistes de ski de fond en dehors des parcours balisés à l'occasion de l'événement, notamment lors de leurs entraînements et reconnaissances. La cohabitation avec les autres utilisateurs de la montagne est garante de la pérennité de notre sport, soyeux respectueux de l'espace de chacun !

EQUIPEMENT - Matériel obligatoire

En acceptant le présent règlement, le participant reconnaît être pleinement informé par l'organisateur de l'obligation de disposer, pendant l'intégralité de la course, du **matériel adapté aux conditions spécifiques au milieu montagnard hivernal.** Il s'agit du matériel permettant de faire face :

- À l'ensemble des **conditions météorologiques** pouvant être rencontrées en montagne en hiver, notamment le froid, dont le ressenti peut être accentué par le vent,
- Et ce : en course, comme en cas d'immobilisation (en cas de blessure par exemple)

Le participant reconnaît en conséquence qu'en cas de problème de santé de quelque nature que ce soit (notamment blessures, hypothermie, hyperthermie…), trouvant son origine, directe ou indirecte (aggravation…) dans un défaut de possession de matériel adapté, il ne saurait tenir l'organisateur pour responsable de cette situation.

Pour des raisons de sécurité et du bon déroulement de chaque épreuve, chaque participant doit donc avoir à minima à sa disposition la liste complète du **matériel obligatoire** détaillée ci-après. Cette liste est **non exhaustive**, et doit être complétée par tout matériel adapté répondant aux objectifs énoncés au paragraphe ci-dessus (notamment en cas de sensibilité personnelle particulière au froid, à la déshydratation, à l'hypoglycémie, à l'échauffement cutané, etc…). Elle pourra en outre être complétée par l'organisateur selon les conditions météorologiques annoncées par les prévisionnistes.

Chaque participant doit présenter son matériel obligatoire sur demande d'un membre de l'organisation, des contrôles pouvant intervenir à tout moment (départ, arrivée, ou en cours de parcours) et s'engage à le conserver avec lui pendant toute la durée de l'épreuve.

Le matériel obligatoire est composé de :

- Chaussures de trail running fermées
- Téléphone mobile chargé : le coureur doit être joignable avant, pendant et après la course
- Gobelet personnel 15cl minimum (à l'arrivée)
- Lampe frontale pleinement chargée
- Couverture de survie de 1,40m X 2m minimum
- Sifflet
- Tenue vestimentaire adaptée aux températures négatives pouvant se rencontrer de nuit en plein hiver, en altitude (a minima : pantalon de course couvrant les jambes, 1ère couche technique à manches longues, couvre-chef, gants ; une veste coupe-vent est fortement recommandée)
- Mini-crampons pour chaussures autorisés, pouvant devenir recommandés ou obligatoires en fonction des conditions.

L'équipement obligatoire pourra être complété en fonction des conditions de terrain et des prévisions météorologiques jusqu'à 48h avant l'épreuve. Les coureurs en seront avertis par tout moyen.

PARTICIPATION

Les courses sont ouvertes à toutes personnes licenciées ou non licenciées, de toutes nationalités, dont l'âge correspond aux catégories de la FFA.

Pour valider son inscription, chaque coureur majeur doit fournir :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées

- ou une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée, encore valable à la date de l'événement.

Les étrangers, doivent également établir un PPS pour leur participation

Pour les mineurs : Soit à la présentation à l'Organisateur d'une licence Athlé Compétition Athlé Entreprise *, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées. Soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des Sports) donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

DROIT D'ENGAGEMENT

Le droit d'engagement est de 25 € TTC par participant.
Il comprend la participation à la course, l'accès aux navettes, un ravitaillement d'arrivée.

ASSURANCE

Conformément à la loi, l'organisateur dispose d'une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident et de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

Garantie accident / blessure : proposée en option lors de l'inscription. Détail des garanties "carte de base" : https://www.passeportmontagne.com/vos-garanties/

Les concurrents reconnaissent avoir été informés par l'organisation du fait qu'en cas d'éventuelle évacuation héliportée, celle-ci peut être payante et à la charge du participant, et que le choix du mode d'évacuation dépend de l'organisation exclusivement. C'est pourquoi l'organisation invite les participants à vérifier s'ils disposent d'une assurance couvrant ce type d'intervention, ou bien de souscrire à l'assurance ponctuelle proposée par l'organisation lors de l'inscription.

DOSSARDS

Les dossards sont à retirer à l'Office du Tourisme de Samoëns, à partir de 16h le jour de l'épreuve. Ce lieu et cet horaire pourront être modifiés par l'organisateur en cas de conditions météo rendant l'accès au site impossible. Le lieu et l'horaire modifié seront communiqués aux inscrits par courrier électronique.

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement.

BALISAGE

Le parcours sera balisé par un système de jalons réfléchissants et de ruban en tissu réfléchissants.

NAVETTES

Compte tenu de la taille du parking du site de départ, des navettes seront mises en place entre l'Office du Tourisme de Samoëns et le site de départ. Merci d'utiliser en priorité cette solution ou privilégier le covoiturage.

Les horaires de navettes aller et retour seront communiqués par courrier électronique quelques jours avant la course.

RAVITAILLEMENTS

L'organisation assure un ravitaillement unique à l'arrivée de la course. Le coureur doit veiller à disposer, pendant la course, de la quantité de boissons et d'aliments qui lui est nécessaire. Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès au ravitaillement.

BARRIÈRE HORAIRE

La durée maximale pour réaliser la course est de 2 heures. Tout concurrent encore sur le parcours passé ce délai se verra mis hors course et ne sera pas classé.

SECOURS ET ASSISTANCE MÉDICALE

Des postes de sécurité, en liaison radio avec le PC Course, seront implantés en plusieurs points du parcours. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié, y compris héliporté en cas de nécessité et si les conditions le permettent. Les organisateurs et l'équipe médicale peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Aucune prime en argent ne sera distribuée. Seront récompensés : les 3 premiers hommes et 3 premières femmes (scratch).

PÉNALITÉS ET DISQUALIFICATION

Tout manquement au présent règlement (y compris dans ses dispositions relatives au respect de l'environnement et au matériel obligatoire) et à l'éthique sportive peut faire l'objet d'une sanction à l'encontre du coureur, pouvant aller d'une pénalité en temps à l'exclusion. Le degré de sanction est fixé par le comité organisateur, en proportion avec le manquement constaté, en dernier ressort. Si plusieurs manquements sont constatés, les sanctions sont cumulées.

MODIFICATION DU PARCOURS / ANNULATION

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires de départ, les barrières horaires, d'arrêter les épreuves en cours ou d'annuler complètement les épreuves en cas de situation rendant son déroulement objectivement impossible, notamment en raison de mauvaises conditions météorologiques, de situation sanitaire inadaptée, ou de tout risque pour la santé ou la sécurité des coureurs et des bénévoles.

L'organisation peut être amenée à basculer l'ensemble des concurrents vers un parcours de repli sans dédommagement pour les coureurs.

En cas d'annulation complète de la course, l'organisation procédera à un remboursement partiel des coureurs, sur la base du calcul suivant (montant des recettes – les frais exposés non récupérables)/nombre de coureurs.

En cas d'interruption de course dont le départ a été donné et une part substantielle réalisée, aucun remboursement ne sera exigible.

ANNULATION D'INSCRIPTION

Dans le cas où un coureur (ou ses ayant-droits) demande à annuler son inscription quel qu'en soit le motif, des frais de dossier de 5€ TTC sont conservés par l'organisation.

Conditions de remboursement : toute demande de remboursement doit nous parvenir au plus tard la veille de la manifestation.

Seul le coût de l'inscription sera remboursé. Les options, don aux associations, l'éventuelle assurance et les coûts de traitement bancaire ne seront pas remboursés.

DROIT À L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

PROTECTION DES DONNÉES

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription Trail Blanc du Haut-Giffre, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation. L'intégralité des données du coureur est conservée pendant une durée de 10 ans, renouvelable à chaque inscription, correspondant à la durée légale de conservation du certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, ou de la licence sportive. Au-delà de ces 10 ans, et sauf autorisation explicite du coureur, toutes les données sont supprimées exceptées nom, prénom, date de naissance, genre et nationalité pour maintenir les classements.

Tout coureur peut avoir accès aux données personnelles le concernant sur simple demande adressée à l'adresse suivante : **contact@uthg-trail.com**

Tout demande de modification de données peut être effectuée par E-Mail à l'adresse suivante :
contact@uthg-trail.com

Toute demande d'accès ou de modification des données personnelles sera traitée dans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande, dans un délai maximal de 1 mois.